
Ofis Infolettre

N° 11, juin 2024

À la Une

L'Europe pour un usage responsable de l'IA générative en recherche



Avec l'[AI Act](#), l'Union européenne s'est clairement positionnée en chef de file de la régulation des outils d'IA. La recherche étant un des secteurs que l'IA générative peut transformer très vite, la Commission européenne a aussi publié [des lignes directrices pour un usage responsable en science](#), « qui visent à préserver l'intégrité de la recherche ». Adressées aux chercheurs, aux organismes de recherche et aux agences de financement, ces recommandations s'appuient sur les chartes et guides élaborés depuis fin 2022 par diverses instances ([COPE](#), [ALLEA](#), etc). Les maîtres mots y sont sans surprise transparence et responsabilité (relire « [l'Ofis fait le point](#) »). Tout en encourageant les chercheurs à tirer le meilleur de ces nouveaux outils, il leur est notamment demandé d'éviter de les utiliser dans certaines pratiques comme l'examen d'articles par les pairs et l'évaluation des projets de recherche. Les établissements de recherche se doivent,

eux, de fournir ou faciliter la formation à ces outils et contrôler la manière dont ils sont développés et utilisés en leur sein.

Parallèlement à ces lignes directrices, une [scientific opinion](#) émanant d'un groupe de conseillers scientifiques de la Commission européenne dresse un état des lieux plus large des questions que pose l'IA en recherche et prône la création d'un « Institut européen pour l'IA en science ». Et si, aux Etats-Unis, la ligne politique est moins à la régulation, les communautés scientifiques, elles, partagent les réflexions européennes et appellent au même type de recommandations. Dans [un éditorial](#) des *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 24 scientifiques dont Marcia McNutt, présidente de l'Académie nationale des sciences américaine, proposent cinq principes à suivre et préconisent la création d'un Conseil stratégique sur l'utilisation responsable de l'IA en science.

La recherche sur la recherche

L'intégrité scientifique, terrain d'enquête pour la sociologie

Le cadre institutionnel et légal de l'intégrité scientifique a beaucoup évolué en France en 10 ans, mais comment les différentes communautés scientifiques perçoivent-elles cette notion ? Comment la vivent-elle au quotidien ? Ce sont ces questions qu'explorent les sociologues Michel Dubois et Catherine Guaspere-Cartron en enquêtant au sein des établissements de recherche. Dans cet entretien de l'Ofis, Michel Dubois explique la démarche menée et ses objectifs.

[Lire l'entretien avec Michel Dubois](#)

Plagiat dans les évaluations d'articles par les pairs

L'article « [Emerging plagiarism in peer-review evaluation reports: a tip of the iceberg ?](#) » s'intéresse à un manquement à l'intégrité scientifique que les travaux de recherche commencent à mieux documenter : le plagiat dans les commentaires d'évaluation des pairs. Les auteurs identifient certains traits récurrents dans ce type de commentaires - remarques vagues, peu spécifiques du sujet, utilisant du jargon et avec des erreurs sémantiques - et tentent de comprendre ce qui motive ces pratiques, facilitées par l'utilisation accrue des outils d'IA.

Vu d'Ailleurs

UK : faciliter le signalement et l'investigation des cas de manquements à l'intégrité scientifique

Quels sont les obstacles au signalement efficace de cas d'inconduites scientifiques, au bon déroulement des investigations et à une perception partagée d'une bonne gestion de ces cas ? À

l'issue d'un travail d'enquête et de consultation des différents acteurs (chercheurs, établissements employeurs, agence de financement, éditeurs) mené de janvier 2023 à mars 2024, l'Office britannique de l'intégrité scientifique (UKRIO) pose un diagnostic sur le système actuel et dégage des pistes d'action. « Pour encourager le signalement précoce, simplifier le processus d'enquête et collaborer à l'élaboration d'une réponse professionnelle et cohérente dans l'ensemble de nos universités et au-delà » précise [le rapport](#).

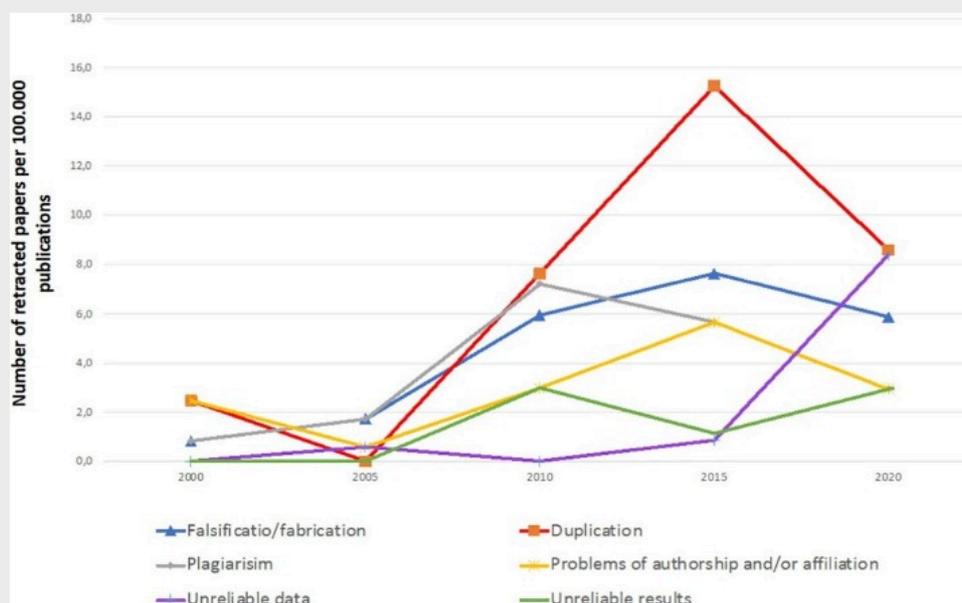
Il pointe notamment les tensions entre transparence et confidentialité, que crée le besoin de partage d'information à différents stades, depuis la formulation d'une allégation jusqu'au résultat d'une enquête. Dans la toute première phase, par exemple, quand la communication doit être limitée mais qu'il faut faire appel à des experts et tenir les protagonistes informés, ou dans la phase finale, quand l'enquête conclut au manquement et que l'éventail des organismes à informer peut s'élargir.



Malgré les divergences de perceptions des différents acteurs, des besoins communs émergent : la nécessité pour tous d'être au clair sur les procédures; la certitude que ces procédures seront suivies; la déstigmatisation du traitement des allégations. L'adoption de procédures normalisées, la formation professionnelle pour les personnes chargées d'enquêter sur les cas et un système de signalement qui favorise la transparence sont des pistes proposées pour répondre à ces besoins.

En graphe

Évolution des principales causes de rétractation en recherche biomédicale en Europe



Source : F. Freijedo-Farinas et al ; doi.org/10.1007/s11192-024-04992-7

Publiée dans *Scientometrics*, [une étude](#) menée par des chercheurs espagnols et américains décrit l'évolution depuis 20 ans des [articles rétractés](#) en recherche biomédicale en Europe. Sur un peu plus de 2 000 articles rétractés entre 2000 et mi-2021, 66,8% l'ont été à cause d'un manquement à l'intégrité scientifique alors que 15,6 % sont le fait d'erreurs honnêtes. Les autres n'ont pas de motif connu. Globalement, le taux de rétraction a quadruplé en 20 ans et les auteurs constatent que le type de manquement en cause évolue : en 2000, les problèmes d'autorat et d'affiliation des auteurs arrivaient en tête avec les duplications (images, données ou texte). Ces dernières ont culminé en 2015 et ont été rattrapées en 2020 par les rétractations dues à des "données peu fiables". Cette part croissante pourrait être liée à l'augmentation d'articles produits par les *paper mills* selon les auteurs, qui voient aussi dans le recul des questions d'autorat les effets d'une sensibilisation accrue des chercheurs. Une analyse plus fine par pays montre que ces proportions varient d'un pays à l'autre.

En Chiffres

1,7 million

C'est la somme en dollars qu'a dû finalement restituer l'université de Pennsylvanie (UPENN) aux NIH, l'agence américaine de financement de la recherche biomédicale, suite aux fraudes commises par l'un de ses professeurs associés, William Armstead. [L'enquête menée par l'Office of Research Integrity](#) américain avait conclu en juillet 2023 à 51 occurrences de falsification et/ou de fabrication dans des articles publiés, des demandes de financement, rapports d'étape etc. Le chercheur, qui avait déjà quitté UPENN, s'est vu interdit de financement fédéral pendant 7 ans. La compensation versée pas l'université a, elle, [été dévoilée plus récemment](#) via une enquête du journal *Philadelphia Inquirer* qui, en vertu du *Freedom of Information Act*, a eu accès aux éléments du dossier.

Déclarations

DORA, la suite

En 2012, la [Déclaration DORA](#) critiquait l'utilisation abusive du facteur d'impact des revues dans l'évaluation. [Ce nouveau guide](#) « pour une utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs dans l'évaluation de la recherche » étend les principes de la déclaration originale à l'utilisation d'autres indicateurs (citations, h-index, Field-normalized citation indicators, Altmetrics).

Guidance
on the responsible use of
quantitative indicators
in research assessment



Expression publique des enseignants-chercheurs

Après un premier avis sur l'expression publique des chercheurs en février 2023, le Collège de déontologie du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche revient sur celle des enseignants-chercheurs, à la demande de la ministre. Il réaffirme les principes fondamentaux que sont la libre expression et l'indépendance de ces personnels et précise que « du point de vue de l'intégrité scientifique, il n'y a pas de différence notable entre expression publique d'un chercheur et expression publique d'un enseignant-chercheur ». Lire le [nouvel avis](#).

Initiative

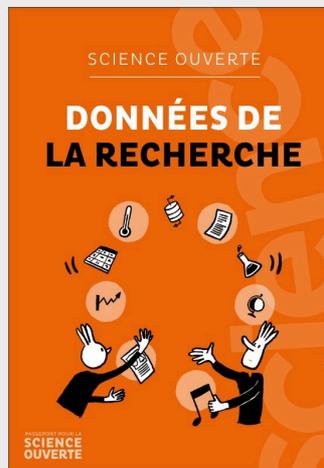
HAL : préserver la confiance

Pilote et responsable de l'archive ouverte HAL – 1,3 million de documents – le [Centre pour la communication scientifique directe](#) s'est doté [d'une cellule dédiée à l'intégrité scientifique](#). Elle conseillera la direction et fera des recommandations pour une bonne gestion des manquements à l'intégrité scientifique liés aux publications archivées dans HAL. Garantir la fiabilité de ces publications est essentiel pour « préserver la confiance que les communautés scientifiques et la société doivent avoir dans l'archive nationale ».

Ressources

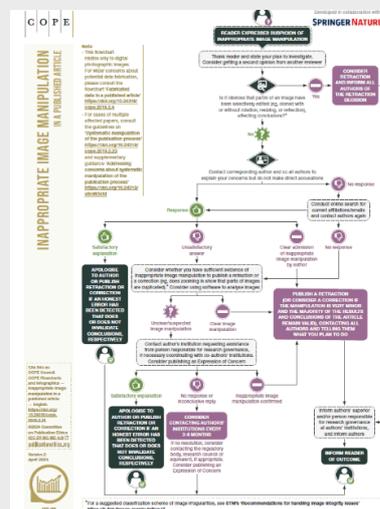
Données de la recherche : le guide science ouverte

Dans le même esprit que le « passeport pour la science ouverte » [ce nouveau guide](#) donne toutes les clés pour comprendre et mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de production, de diffusion, de gestion et d'utilisation des données de recherche. Et ce, quelle que soit la discipline concernée.



Signalement d'image manipulée : la procédure à suivre

Que se passe-t-il quand un lecteur soupçonne une manipulation d'image dans un article publié et qu'il le signale à l'éditeur ? Le Comité COPE (*Committee on Publication Ethics*) a élaboré avec *Springer Nature* [une procédure type, étape par étape](#), destinée aux éditeurs ayant à traiter cette situation. Un document utile à connaître aussi en tant qu'auteur ou référent à l'intégrité scientifique.



Du côté de l'Ofis

Quel avenir pour le score SIGAPS ? Restitution du colloque



Le 20 mars 2024, le Hcéres et l'Ofis ont réuni les principales parties prenantes du monde de la recherche biomédicale française pour débattre de l'usage du score SIGAPS et des perspectives de réforme. Les points forts à retenir ainsi que la restitution des interventions sont à retrouver sur [la page dédiée au colloque](#).

À signaler aussi que, depuis ce colloque, Manuel Tunon de Lara et Anne-Marie Armanteras ont présenté aux ministères de tutelle les 70 recommandations du « [plan de rénovation de la recherche biomédicale](#) » dont l'une – la 23ème – appelle à « remplacer l'évaluation quantitative de la production scientifique des SIGAPS par une évaluation qualitative sur des critères à définir par un comité scientifique ad hoc ». Lire [le rapport](#).

Nominations

Les nouveaux référents et nouvelles référentes à l'intégrité scientifique nommés en France

Mars 2024 : [Christophe Paulin](#), Université Toulouse Capitole ; [Christian Puech](#), Université Paris 3 – Sorbonne Nouvelle ; [Léon Boubli](#), Aix-Marseille Université ; [Aurore Fournier](#), Université de Nîmes ;

Avril 2024 : [Jean-Michel Bricault](#), Université de Reims Champagne-Ardenne ; [David Ettinger](#), PSL ;

Mai 2024 : [Pierre Magnan](#), ISAE-SUPAERO ; [Jean-François Arnal](#), Université Toulouse 3 – Paul Sabatier ; [Bruno Debray](#), Ineris.

Trouvez facilement le ou la RIS de chaque établissement.

[Annuaire de l'Ofis](#)

Agenda

9 juillet 2024, 10h-12h

Atelier pour les référents à l'intégrité scientifique : traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique

Ce deuxième webinaire du cycle de formation proposé par l'Ofis à destination des référents et référentes se déroulera sous forme d'un atelier pour favoriser les échanges entre RIS expérimentés et RIS nouvellement nommés. Il sera question de la procédure de traitement de signalement : recevabilité d'un signalement, droits des protagonistes, outils et méthodes de l'enquête & de rédaction d'un rapport, confidentialité etc.

[Informations et inscription](#)

Vous avez une question, une suggestion, une expérience à partager ?

Contactez-nous

Retrouvez tous les contenus et numéros précédents sur [le site de l'Ofis](#)



**Vous recevez ce message car vous êtes inscrit à l'infolettre de l'Ofis,
[cliquez ici pour vous désinscrire](#)**